RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00571
Numéro SIREN : 429 326 614
Nom ou dénomination : FIMAVI

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003233

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise LA PEYRE 15430 PAULHAC — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42932661400014 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le. 31032019 Net 3	N-1 31032018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 000	AG	3 000	3 000
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	97 501	AQ	97 501	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 511	AS	2 511	
	Autres immobilisations corporelles	AT	168 302	AU	63 768	104 534	28 462
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	14 820 816	CV	2 747	14 818 069	14 823 069
	Créances rattachées à des participations	BB	3 880 292	BC		3 880 292	4 281 842
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	54 149	BI		54 149	53 264
	TOTAL (II)	BJ	19 026 571	BK	166 527	18 860 043	19 189 638
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 620 840	BU	80 000	1 540 840	1 628 901
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	359 854	BY		359 854	366 319
	Autres créances (3)	BZ	138 101	CA		138 101	324 392
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	240 270	CE		240 270	203 026
	Disponibilités	CF	2 916 654	CG		2 916 654	3 407 390
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 158	CI		12 158	4 861
	TOTAL (III)	CJ	5 287 876	CK	80 000	5 207 876	5 934 889
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	24 314 447	1A	246 527	24 067 920	25 124 526

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 934 441 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

COPIE CERTIFIEE CONFORME Le Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

* Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....5....000....000.....)	DA	5 000 000	5 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	24 070	24 070
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500 000	500 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	14 313 330	15 974 090
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	646 412	439 240
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	20 483 812	21 937 400
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 295 777	2 983 454
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 114 661	56 851
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 811	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 922	67 724
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 136	71 514
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	19 800	7 583
	TOTAL (IV)	EC	3 584 108	3 187 126
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 067 920	25 124 526

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 002 499	903 517
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	814 125	FH		FI	814 125	809 199
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	814 125	FK		FL	814 125	809 199
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	37 543	39 397
	Autres produits (1) (11)					FQ	11	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	851 679	848 604
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	(88 060)	1 029 960
	Variation de stock (marchandises)*					FT	88 060	(1 029 960)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	363 901	369 931
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 706	5 631
	Salaires et traitements*					FY	99 480	96 000
	Charges sociales (10)					FZ	50 021	51 193
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	16 248	16 321
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		20 000
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	41
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	542 360	559 117
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	309 319	289 487
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	527 811	474 444
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	885	885
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		7 361
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	37 243	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	565 940	482 691
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		17 780
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	134 432	283 179
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	134 432	300 958
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	431 508	181 732
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	740 827	471 220

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : FIMAVI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 935	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	333	89 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 268	89 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 168	1 221
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		85 565
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 168	86 786
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 900)	2 714
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	86 515	34 693
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 419 887	1 420 794
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	773 474	981 554
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	646 412	439 240
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	885	885
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	37 543	39 397
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	10 168	2 268

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 24 067 919.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 814 124.94 Euros et dégageant un bénéfice de 646 412.15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	97 501		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 511		
Installations générales agencements aménagements divers	35 107		
Matériel de transport	15 250		62 649
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 575		29 670
TOTAL	190 945		92 319
Autres participations	19 107 658		
Prêts, autres immobilisations financières	53 264		885
TOTAL	19 160 922		885
TOTAL GENERAL	19 354 867		93 204

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 000	3 000
Installations générales agencements aménagements constr.			97 501	97 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 511	2 511
Installations générales agencements aménagements divers			35 107	35 107
Matériel de transport		14 950	62 949	62 949
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			70 245	70 245
TOTAL		14 950	268 314	268 314
Autres participations	406 551	- 0	18 701 108	18 701 108
Prêts, autres immobilisations financières			54 149	54 149
TOTAL	406 551	- 0	18 755 257	18 755 257
TOTAL GENERAL	406 551	14 949	19 026 571	19 026 571

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	97 501			97 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 511			2 511
Installations générales agencements aménagements divers	34 932	175		35 107
Matériel de transport	15 250	13 278	14 950	13 578
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 288	2 795		15 082
TOTAL	162 482	16 248	14 950	163 780
TOTAL GENERAL	162 482	16 248	14 950	163 780

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	175				
Matériel de transport	13 278				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 795				
TOTAL	16 248				
TOTAL GENERAL	16 248				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 747				2 747
Sur stocks et en cours	80 000				80 000
Autres provisions pour dépréciation	37 243		37 243		
TOTAL	119 990		37 243		82 747
TOTAL GENERAL	119 990		37 243		82 747
Dont dotations et reprises financières			37 243		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 880 292	3 880 292	
Autres immobilisations financières	54 149	54 149	
Autres créances clients	359 854	359 854	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	282	282	
Taxe sur la valeur ajoutée	134 156	134 156	
Débiteurs divers	3 663	3 663	
Charges constatées d'avance	12 158	12 158	
TOTAL	4 444 553	4 444 553	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 168	12 168		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 283 610	702 001	1 509 641	71 967
Fournisseurs et comptes rattachés	60 922	60 922		
Personnel et comptes rattachés	16 580	16 580		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 868	5 868		
Impôts sur les bénéfices	54 804	54 804		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 512	9 512		
Autres impôts taxes et assimilés	4 372	4 372		
Groupe et associés	1 114 661	1 114 661		
Produits constatés d'avance	19 800	19 800		
TOTAL	3 582 297	2 000 688	1 509 641	71 967
Emprunts remboursés en cours d'exercice	683 692			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Groupe familiale VIGOUROUX	10. 0000	500 000			500 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	38 171
Autres immobilisations financières	4 149
Créances clients et comptes rattachés	31 956
Autres créances	628
Total	74 904

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 772
Dettes fiscales et sociales	19 865
Total	73 805

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 158
Total	12 158
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	19 800
Total	19 800

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 852 056
Total	1 852 056

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 20/01/2015 CEPAL
Montant initial de cette garantie : 3 000 000
Montant restant dû en capital : 926 028
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/02/2022
Nature de la sûreté réelle : Nantissement de 3 044 504 actions GROUPE BACACIER

Emprunt du : 20/01/2015 CACF
Montant initial de cette garantie : 3 000 000
Montant restant dû en capital : 926 028
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/01/2022
Nature de la sûreté réelle : Nantissement de 3 044 504 actions GROUPE BACACIER

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	552 845
Total (1)	552 845
(1) Dont concernant les dirigeants	266 553
(1) Dont concernant les filiales	286 292

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : CEPAL S/ EMPRUNT DE 443K€
Nom des personnes ayant donné leur caution : Jean-Christophe VIGOUROUX
Montant initial de la caution : 300 000
Montant restant dû de la caution : 266 553

Caution donnée au profit du : SAS CONSILIUM S/ EMPRUNT DE 400K€
Nom des personnes ayant donné leur caution : SAS FIMAVI

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Montant initial de la caution	:	400 000
Montant restant dû de la caution	:	286 292

FIMAVI

SAS au capital de 5 000 000 euros
La Peyre
15430 PAULHAC
R.C.S. AURILLAC 429 326 614

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

26, avenue du Lioran - BP 14
15100 SAINT-FLOUR
www.acf-expertise.fr
ACF SAS au capital de 266 000 euros
R.C.S. Aurillac 398 804 526 - APE 6920Z
Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Riom

15, rue Cugnot
63540 ROMAGNAT
contact@btbassocies.fr
B.T.B Audit SARL au capital de 239 289 euros
R.C.S. Clermont-Ferrand 819 887 027 - APE 6920Z
Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comp
inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Riom

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2019

Aux associés de la société FIMAVI SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIMAVI SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Liste des filiales et participations" de l'annexe expose la situation nette de chacune des filiales de votre société.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la situation des capitaux propres de ces filiales au regard des informations financières et économiques afin de s'assurer de la correcte évaluation des titres de participation et des créances qui y sont rattachées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Flour

Le 11 septembre 2019

ACF SAS

Fabien SOULEYREAU

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Pour la société B.T.B. Audit SARL

Commissaires aux comptes

Arnaud TRASSOUDAINE

Gérant

FIMAVI
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 000 euros
La Peyre
15430 PAULHAC

429 326 614 RCS AURILLAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 646 412,15 euros de la manière suivante :

- En totalité sur le compte « Autres Réserves », soit ---------- 646 412,15 €

Total égal au Résultat à affecter, ci ---------- 646 412,15 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27.09.2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Christophe VIGOUROUX